

Prévisions d'emplois 2025-2029 : la construction, secteur pilier de l'économie, maintient d'excellentes perspectives professionnelles malgré le contexte d'incertitude

Montréal, le 25 juin 2025 – La Commission de la construction du Québec (CCQ) dévoile aujourd'hui son rapport *Perspectives professionnelles dans l'industrie de la construction 2025-2029*. Le rapport confirme un portrait encourageant de l'emploi et de l'activité dans l'industrie pour les années à venir, malgré un contexte mondial marqué par l'incertitude. Pour la période 2025-2029, les besoins de main-d'œuvre sont évalués à 16 000 travailleurs et travailleuses (ci-après « les travailleurs ») en moyenne par année, alors que les besoins de relève demeureront importants pour l'ensemble des métiers et occupations.

Le rapport complet *Perspectives professionnelles dans l'industrie de la construction 2025-2029* est disponible en ligne https://www.ccq.org/-/media/Project/Ccq/Ccq-Website/PDF/Recherche/Perspectives/Perspective_2025-2029. Vous y trouverez notamment les besoins pour chaque région du Québec.

La prévision des heures travaillées couvrant les travaux assujettis à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction a été revue au mois d'avril 2025 et établit les heures à 211 millions d'heures en moyenne pour les 4 prochaines années, comparativement à 216 millions d'heures l'an passé. Pour ce faire, l'industrie devrait employer en moyenne plus de 200 000 travailleurs annuellement d'ici 2029, témoignant d'une activité toujours soutenue sur les chantiers.

En 2024, l'industrie a accueilli 15 608 nouveaux professionnels, compensant la croissance ainsi que les départs liés notamment au vieillissement démographique. Au total, 197 887 travailleurs ont cumulé 210,9 millions d'heures travaillées.

Alors que le Québec fait face à un contexte mondial incertain, marqué par de fortes tensions commerciales, l'industrie de la construction continue de se démarquer à titre de pilier économique dans de nombreuses régions.

Des besoins criants en main-d'œuvre pour soutenir la demande de l'industrie

L'industrie fait face à un défi de taille : la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée est limitée, la croissance est importante et certains métiers sont particulièrement touchés par le vieillissement de la population active. Même si une certaine stabilité est prévue à moyen terme, la nécessité d'assurer la relève reste pressante dans tous les corps de métier.

Les perspectives d'emploi s'annoncent particulièrement favorables pour de nombreuses spécialités, notamment : briqueteurs-maçons, calorifugeurs, carreleurs, charpentiers-menuisiers, couvreurs et ferblantiers, installateurs de systèmes de sécurité, monteurs-assembleurs et monteurs-mécaniciens vitriers, opérateurs d'équipement lourd, peintres et plâtriers ainsi que poseurs de revêtements souples et intérieurs.

« L'industrie de la construction aborde la période 2025-2029 avec un carnet de commandes qui est toujours aussi prometteur, mais qui présente son lot de défis en termes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre. À la CCQ, notre vision va bien au-delà du recrutement : nous investissons massivement dans la formation, en misant entre autres sur l'alternance travail-études et le nouveau Programme de formations de courte durée (COUD), nous augmentons nos investissements en perfectionnement et en promotion afin d'attirer des talents dans notre industrie et nous améliorons les voies d'accès pour toutes les populations issues de la diversité ainsi que les peuples autochtones. C'est ensemble, unis dans cette mission commune, que nous bâtissons un secteur plus productif et que nous construirons concrètement le Québec de demain. » déclare Audrey Murray, présidente-directrice générale de la CCQ.

« L'essor remarquable de la construction exige que nous soyons à l'avant-garde : Il nous faudra minimalement 16 000 nouveaux talents chaque année pour soutenir les chantiers du Québec. Notre gouvernement agit pour répondre à ce défi. Grâce à l'adoption de deux lois majeures et à une série d'initiatives en formation, nous modernisons les pratiques et augmentons le nombre de travailleuses et de travailleurs qualifiés pour assurer la qualité de nos constructions. Notre engagement est clair : assurer une relève compétente dans le secteur, pour construire un Québec durable, innovant et prospère. » déclare Jean Boulet, Ministre du Travail et Ministre responsable de la région de la Mauricie, de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec.

L'exercice de prévision des besoins de main-d'œuvre de la CCQ est mené en collaboration avec des partenaires gouvernementaux, dont Hydro-Québec, afin de bien identifier les besoins de demain. Le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec se traduira par des besoins importants de main-d'œuvre au cours des prochaines années et la CCQ portera une attention particulière à l'évolution de ces activités au fil de leur déploiement pour affiner les projections.

À propos de la Commission de la construction du Québec

Créée en 1987, la Commission de la construction du Québec est responsable de l'application de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20), qui encadre cette industrie. Elle offre de nombreux services aux clientèles qu'elle dessert, notamment pour tout ce qui a trait à la formation professionnelle, à la gestion de la main-d'œuvre et à l'application des conventions collectives de l'industrie de la construction.

Pour obtenir plus de renseignements, visitez le ccq.org.